



Honoraires

Honoraires de ventes à la charge de l'acquéreur :

Forfait de 2000 € pour les transactions inférieures à 14 999 €
10% sur les ventes comprises entre 15 000 € et 39 999 €
9% sur les ventes comprises entre 40 000 € et 59 999 €
8% sur les ventes comprises entre 60 000 € et 84 999 €
7% sur les ventes comprises entre 85 000 € et 114 999 €
6% sur les ventes comprises entre 115 000 € et 139 999 €
5% sur les ventes comprises entre 140 000 € et 174 999 €
4% sur les ventes supérieures à 175 000 €

Honoraires de locations à la charge du locataire et du propriétaire :

Locations d'habitations :

Visites, constitution du dossier, établissement du bail
un loyer mensuel charges comprises par partie
(dans la limite fixée à 8 €/m² décret n° 2014-890 du 01/08/2014 art.5)
Dont état des lieux
3€/m² (décret n° 2014-890 du 01/08/2014 art.5)

Locations commerciales : un mois de loyer HT pour chaque partie.

Gestion immobilière à la charge du propriétaire : 6.60% TTC des loyers nets.

Estimation – Prestation de service : 48 € TTC / heure.

www.agence-saintemarthe.fr